

AVIS PUBLIC

**Demande de démolition :
2014-00020**



**Notre - Dame -
de-l'Île-Perrot**

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que le comité d'étude des demandes de permis de démolition tiendra une séance le 11 novembre 2014, à 19 h 15, au Carrefour Notre-Dame situé au 1300, boul. Don Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec afin de statuer conformément au Règlement 502 – Règlement sur la démolition d'immeubles, sur la demande ayant trait à l'immeuble situé au : 2757, boulevard Perrot, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot.

Toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis public, ou à défaut dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée à la greffière à l'adresse suivante : 21, rue de l'Église, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec, J7V 8P4.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que toute personne intéressée peut se faire entendre du comité à ladite séance relativement à cette demande.

Donné à Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, le 22 octobre 2014.

Me Jeanne Briand, greffière